



Expropriation d'un clos mitoyen avec un accès.

Par **mamo**, le **11/07/2011** à **10:58**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si le voisin a le droit d'exproprier mon terrain enclavé, desservi par une voie de servitudes pour l'accès à ma parcelle, attenante à sa parcelle avec une construction ? Le voisin veut exproprier uniquement mon clos pour l'ajouter à sa parcelle, lui appartenant et mitoyen au clos. Étant donné que le Portail d'entrée (ferme à clefs) de la voie de servitude (accès de passage commun et mitoyen à la propriété du voisin), le voisin détient les clefs et m'interdit l'accès à ma propriété enclavée, qui n'a d'autre accès que celui-ci, bien mentionné sur l'acte notarié individuel.

La question est : Est-ce que le voisin peut m'exproprier de mon propre clos ?

Peut-il m'interdire de vendre ma parcelle et de quel droit ?

Merci d'avance à ceux qui pourront me donner des arguments.

Par **amajuris**, le **11/07/2011** à **11:42**

bjr

vu les relations avec votre voisin je vous conseille de voir un avocat spécialisé qui fera un courrier à votre voisin.

si vous possédez un droit de passage dûment acté votre voisin ne peut rien faire qui empêche ou rend plus malaisé l'usage de cette servitude.

relisez votre acte contenant la servitude.

cdt

Par **mamo**, le **12/07/2011** à **05:00**

Bonjour,

Je ne vous remercierais jamais assez pour votre conseil .

A tantot.